

Communauté de Communes Bresse et Saône
50 chemin de la Glaine – 01380 Bâgé-le-Châtel**Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté***Nombre de délégués*

➤ en exercice : 36 ➤ pour : 33
➤ présents : 29 ➤ contre :
➤ votants : 33 ➤ blanc :
➤ abstention :

*Date de convocation : 24 septembre 2024***Séance du 30 septembre 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 30 septembre à 18H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Bresse et Saône, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de Chevroux, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Communes de	Arbigny	GRAS Daniel
	Asnières/Saône	WILLEMS Jean-Marc
	Bâgé-Dommartin	MERONI Isabelle-DIOCHON Eric-GAUTHERET Marie-Pierre-BESSON
		Jean-Jacques
	Bâgé-le-Châtel	DA COSTA Carlos
	Boissey	TIRREAU Andrée
	Boz	GIRAUD Alain
	Chavannes/Reyssouze	DOUARD Dominique
	Chevroux	SAVOT Dominique
	Feillens	BILLOUDET Guy-FAVRE Christian
	Gorrevod	GUILLERMIN Henri
	Manziat	LARDET Denis-BERRY Florence-CATHERIN Christian
	Ozan	PESENTI Marie-Jeanne
	Pont-de-Vaux	BUGAUD Jean-Pierre-DELAY Françoise-MARTIN Laurent
	Replonges	VERNOUX Bertrand-ROBIN Pascale-GAULIN Christian-MONTERRAT
		Raphaël
	Reyssouze	
	Saint-André-de-Bâgé	
	Saint-Bénigne	UNIA Emily-VILARD Philippe
	Saint-Etienne/Reyssouze	MARGUIN Jean-Pierre
	Sermoyer	PANCHOT Huguette
	Vésines	

Etaient absents les délégués suivants :

Monsieur Christian BERNIGAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BESSON pour voter en son nom.

Monsieur Jean-Louis MALATERRE est suppléé par Monsieur Carlos DA COSTA.

Madame Victoria POLI a donné pouvoir à Monsieur Guy BILLOUDET pour voter en son nom.

Madame Martine CARILLIER a donné pouvoir à Monsieur Christian FAVRE pour voter en son nom.

Madame Christine PACCAUD.

Madame Agnès PELUS.

Monsieur Philippe PLENARD a donné pouvoir à Monsieur Bertrand VERNOUX pour voter en son nom.

Monsieur Gilbert JULLIN.

Madame Pascale ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du camping Champ d'été à Reyssouze - Rapport annuel 2023.

Par contrat de délégation de service public (DSP) à effet du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes Bresse et Saône a confié à la société ONLY CAMP la gestion et l'exploitation du camping Champ d'été à Reyssouze. La durée de la DSP est de 12 ans.

Conformément à l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement son article L.1411-3

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016

.../...

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 001-200071371-20240930-30092024_121-DE

Le 08/10/2024

Vu le rapport annuel de l'exercice 2023 présenté par la société ONLY CAMP, délégataire du service de gestion et d'exploitation du camping Champ d'été à Reyssouze,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2023 transmis par la société ONLY CAMP relatif à la gestion et l'exploitation du camping Champ d'été à Reyssouze.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

